



**Service des automobiles et  
de la navigation**

Av. du Grey 110  
1014 Lausanne

T +41 21 316 82 10  
examens.conduite@vd.ch  
www.vd.ch/san

# MON EXAMEN DEUX ROUES

Valable pour la catégorie A et la sous-catégorie A1

## Mes documents originaux ?

## Mon équipement ?

## Mon véhicule ?



---

Avril à octobre : les examens sont effectués toute la journée  
Décembre à février : fermeture - aucun examen n'est effectué  
Novembre : les examens sont effectués uniquement l'après-midi  
Mars : les examens sont effectués uniquement l'après-midi

## EQUIPEMENT DE PROTECTION OBLIGATOIRE



Casque de moto



Veste avec protections



Gants de moto



Pantalon solide ou  
jeans non troué



Bottes ou chaussures montantes,  
en cuir, protégeant la malléole

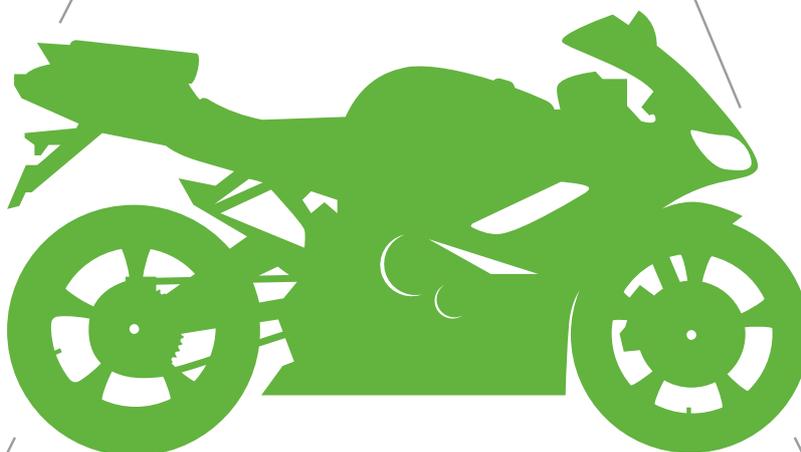


## L'ÉTAT GÉNÉRAL DE MON MOTOCYCLE EST CONFORME AUX EXIGENCES



«L» visible

L'éclairage complet doit fonctionner



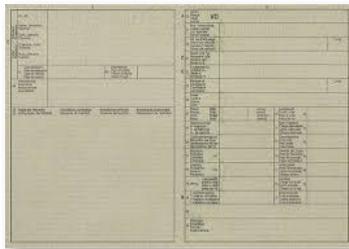
Les pneumatiques doivent présenter un profil d'au moins 1,6 mm sur toute la surface de la bande de roulement.  
*Attention : ne pas se référer au témoin d'usure de 0.8 mm.*

Article 29 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR; RS 741.01) :

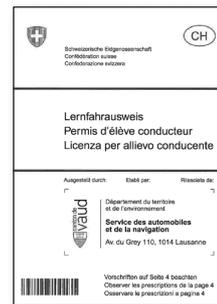
"Les véhicules ne peuvent circuler que s'ils sont en parfait état de fonctionnement et répondent aux prescriptions."



## DOCUMENTS OBLIGATOIRES



Permis de circulation



Permis d'élève



Pièce d'identité valable\*



Permis de conduire

*Si vous en détenez déjà un*

\* Seuls les documents suivants sont acceptés comme documents d'identité :  
carte d'identité, livret de séjour, passeport

Important : si votre véhicule n'est pas conforme, votre équipement incomplet ou non conforme ou s'il manque un document original, l'examen ne sera pas effectué mais sera facturé.

Nous vous adressons tous nos vœux de réussite pour votre prochain examen pratique.

Votre Service des Automobiles et de la Navigation.